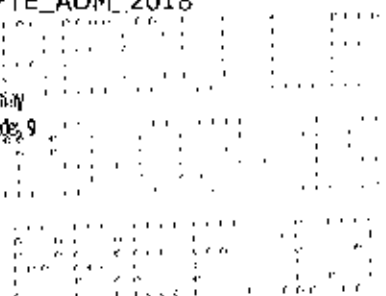




ÉCOLE
SUPÉRIEURE
D'ART & DE DESIGN
MARSEILLE-
MÉDITERRANÉE

184 avenue de Luminy
13288 Marseille cedex 9
T 04 91 82 83 10
F 04 91 82 83 31
www.esadmm.fr



Conseil d'Administration

Séance du 15 MARS 2019

Approbation du compte administratif de l'exercice 2018

Délibération n°DELIB_03_FI_19_03_15_CPTE_ADM_2018

L'an deux mille dix-neuf le 15 mars,

Le Conseil d'Administration s'est réuni, en la salle du conseil au siège de l'établissement, sur convocation de Madame la Présidente en date du 1er mars 2019,

VU

- Le code général des Collectivités Territoriales ;
- L'instruction budgétaire et comptable M14 ;
- Les délibérations du Conseil d'Administration n° DELIB_09_FI_17_12_15_BUDGET PRIMITIF 2018 du 15 Décembre 2017 portant approbation du Budget Primitif 2018, n° DELIB_09_FI_18_03_30_BS_2018 du 30 Mars 2018 portant approbation du Budget Supplémentaire 2018, n° DELIB_13_FI_18_07_03_DM du 18 juillet 2018 portant approbation de la Décision Modificative N°1 BUDGET 2018 et n° DELIB_04_FI_18_12_10_DM_2 portant approbation de la Décision Modificative N°2 BUDGET 2018

La Présidente,

EXFOSE

Le compte administratif constitue le document comptable par lequel l'ordonnateur constate les résultats d'un exercice budgétaire par rapport au budget primitif voté pour le même exercice et aux modifications de crédits délibérées dans les mêmes formes. Le compte administratif d'un exercice budgétaire doit être soumis pour approbation à l'assemblée délibérante de la collectivité avant le 30 juin de l'année suivante après vérification de la concordance avec les écritures du comptable public.

Il permet d'arrêter les résultats définitifs à la clôture en section de fonctionnement et en section d'investissement.

Conformément à ce dernier, le conseil d'administration arrête ainsi les comptes pour l'année 2018 :

I/ POUR LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

- DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

REALISATION DE L'EXERCICE : 6 460 607,70 C
+ REPORT DE L'EXERCICE 2017 : 53 747,79 € (Déficit cumulé)

TOTAL RESULTAT DEPENSES SECTION DE FONCTIONNEMENT (a) : 6 514 355,49 €

- RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT :

REALISATION DE L'EXERCICE : 6 576 627,55 C
+ REPORT DE L'EXERCICE 2017 : 0.00 C (Absence d'excédent)

TOTAL RESULTAT RECETTES SECTION DE FONCTIONNEMENT (b) : 6 576 627,55 €

TOTAL SECTION FONCTIONNEMENT (b) RECETTES - (a) DEPENSES : + 62 272,06 € (Excédent)

II/ POUR LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

- DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT :

REALISATION DE L'EXERCICE : 100 706,81 €
+ REPORT DE L'EXERCICE 2017 : 0.00 € (Absence Déficit)
+ RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019 : 73 501,42 €

TOTAL RESULTAT DEPENSES SECTION D'INVESTISSEMENT (c) : 174 208,23 €

- RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT :

REALISATION DE L'EXERCICE : 123 167,82 C
+ REPORT DE L'EXERCICE 2017 : 514 972,27 € (Excédent)

TOTAL RESULTAT RECETTES SECTION D'INVESTISSEMENT (d) : 638 140,09 €

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : Hors de la présence de la Présidente et du Directeur général (conformément au Code Général des Collectivités Territoriales), d'approuver le compte administratif, ci-annexés, et les résultats ainsi déterminés.

Article 2 : de déclarer toutes les opérations de l'exercice 2018 définitivement closes et de reconnaître la sincérité des restes à réaliser.

Nombre de membres en exercice	12
Nombre de membres présents	12
Nombre de suffrage exprimés	15
Votes pour	15
Votes contre	0
Abstention	0

La présente délibération mise aux voix est :

- Adoptée
- Rejetée

Fait à Marseille, le 15 mars 2019.

La Présidente
Anne-Marie d'Estienne d'Orves

Transmise au représentant de l'Etat le 18/03/19.

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal Administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'état.

Publiée le : 18/03/19

ESADMM CA 15/03/2018

Délibération n°DELIB_XX_FI_18_03_15_CPTE_ADM_2018

**TOTAL SECTION INVESTISSEMENT (d) RECETTES - (c) DEPENSES : +
463 931,86 € € (Excédent)**

III) **RESULTAT CLÔTURE :**

Résultat global exercice (I + II) :	525 203,92 €
--------------------------------------------	---------------------

Telles sont les raisons pour lesquelles le/la Président.e de séance propose aux membres du Conseil d'Administration d'approuver le Compte Administratif 2018 annexé à la présente délibération.